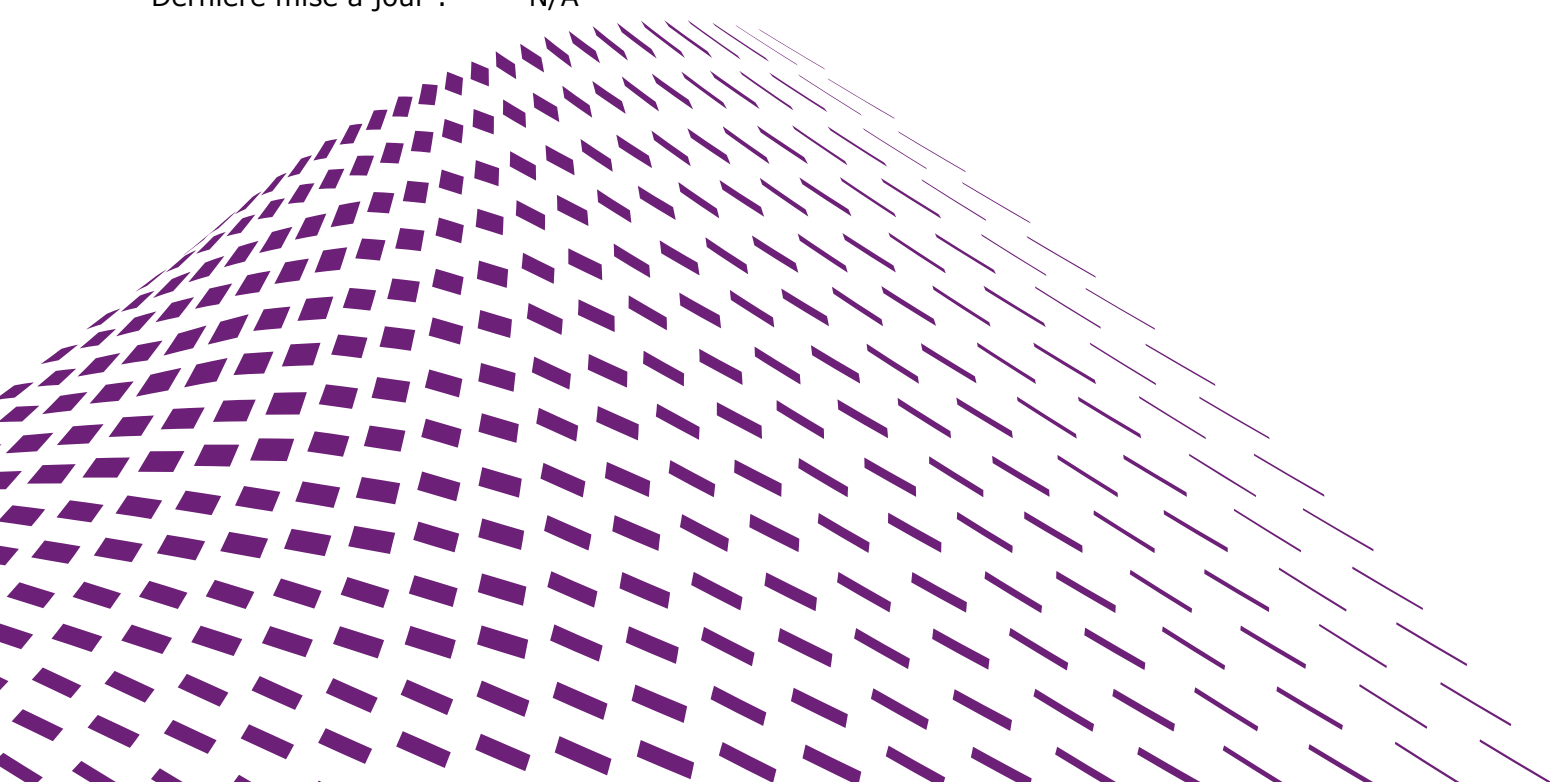


Politique d'intégrité des affaires			
Politique #	EI001	Public	Tous les salariés ; consultants ; cadres et dirigeants
Date de publication :	01/01/2020	Approuvé par	General Counsel; Chief Executive Officer

Politique d'intégrité des affaires

Original : 01/01/2020
Dernière mise à jour : N/A



1. Introduction

La confiance est l'une de nos ressources les plus précieuses, et c'est aussi l'une des plus fragiles. Chez LivaNova, notre intégrité est le pilier de cette confiance. Nous refusons les pots-de-vin ou la corruption. Nous souhaitons que notre réussite soit associée à la qualité et à la performance de nos produits et services ; et pas à une décision d'achat influencée d'une autre manière. Nous valorisons tous l'honnêteté, la transparence et l'intégrité au sein de l'entreprise pour laquelle nous travaillons.

Les administrateurs, cadres, employés et sous-traitants travaillant pour LivaNova sont tous responsables du respect de la présente politique. En cas de conflit entre la présente politique et les lois locales, il convient de vous conformer aux exigences les plus strictes.

Toute dérogation à la présente politique doit être approuvée par le Directeur du service Éthique et Intégrité.

2. Pots-de-vin

Ce que cela signifie

Un pot-de-vin est tout ce qui est offert, donné, demandé ou reçu dans le but d'influencer une action ou d'obtenir un avantage indu. Un pot-de-vin peut aussi être autre chose que de l'argent comptant. Dans tous les cas, il s'agit toujours d'une violation de la présente politique, même si le pot-de-vin n'est en fait pas payé ou n'aboutit pas au résultat escompté.

Pourquoi c'est important

Nous sommes soumis aux lois qui interdisent les pots-de-vin. La corruption expose aussi bien la Société que les personnes concernées à des sanctions importantes (y compris des poursuites pénales). Ceci augmente le coût des affaires et peut causer des dommages importants aussi bien à LivaNova qu'à ses victimes.

Un pot-de-vin demeure un pot-de-vin, même s'il est payé indirectement (à savoir par l'entremise d'un tiers comme un consultant ou un distributeur). Nous ne pouvons pas demander à quelqu'un d'autre de faire quelque chose que nous ne pouvons pas faire nous-mêmes légalement.

Comment faire

La règle que nous appliquons est simple. Nous n'offrons, ne donnons, ne demandons ni n'acceptons de faveurs, financières ou autres, à qui que ce soit pour obtenir un avantage. Peu importe la situation, qui est impliqué ou la valeur. Nous ne demandons pas non plus à des tiers de le faire pour notre compte.

Nous n'effectuons pas de paiements de facilitation. Cependant, si un paiement doit être effectué en raison d'une menace directe ou imminente à la sécurité ou au bien-être d'une personne et qu'il n'y a pas d'autre solution, un tel paiement peut être envisagé à condition qu'il soit documenté de façon appropriée et signalé dans les plus brefs délais au Directeur du service Éthique et Intégrité.

2. Avantages - Cadeaux et divertissements

Ce que cela signifie

Un avantage est quelque chose de valeur qui est donné ou reçu mais qui n'est pas payé par le destinataire. Les avantages peuvent être des cadeaux, des repas, des divertissements, des voyages et des séjours, ou d'autres contributions, comme offrir un emploi ou une opportunité à un membre de la famille d'un cocontractant.

Pourquoi c'est important

Les avantages peuvent être perçus comme une façon d'influencer indûment les décisions d'affaires et être vus comme un pot-de-vin. L'idée que nous accordons ou acceptons des avantages contraires à l'éthique mine la confiance de nos salariés, de nos clients, de nos partenaires commerciaux et autres parties prenantes.

Comment faire

Certains avantages modestes peuvent être offerts si :

Un paiement de facilitation est un paiement non officiel effectué pour accélérer les mesures administratives courantes .

Les agents publics sont :

- les salariés d'entreprises détenues par l'État, d'administrations ou d'autorités réglementaires ;
- les salariés d'organisations internationales comme les Nations unies, la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international ;
- les représentants de partis politiques ;
- les personnes qui occupent ou exercent une fonction, une charge ou un poste créé par une coutume ou une convention, y compris certains membres de familles royales et certains chefs de tribu ;

- l'avantage en question est autorisé par les textes de loi locaux, ou les codes de conduite/pratiques applicables ;
- L'avantage ne viole pas les politiques et procédures internes du destinataire ;
- l'avantage est offert ou reçu de façon transparente et de bonne foi, sans conditions implicites ni attente de quoi que ce soit en retour ;
- le but commercial de l'avantage est légitime ;
- l'avantage est de bon goût, approprié et conforme aux normes généralement reconnues de courtoisie professionnelle ; et
- la nature, la valeur et la fréquence sont appropriées aux circonstances dans lesquelles il est donné et à la position ou aux fonctions du destinataire.

Si le destinataire exerce une influence directe ou indirecte sur une décision d'affaires anticipée ou en suspens susceptible d'influencer les intérêts de la société, ou si le destinataire est un agent public, il conviendra alors d'agir avec des précautions particulières.

3. Sponsorings, dons et subventions

Ce que cela signifie

Les sponsorings permettent à LivaNova de renforcer et de promouvoir sa marque. Il peut s'agir d'une contribution ou de toute valeur apportée à un événement, une organisation ou une institution appartenant ou dirigés à un tiers. Dans le cas du sponsoring, LivaNova reçoit en principe une certaine valeur commerciale en retour sous forme de branding, marketing ou publicité.

Les dons et subventions sont en revanche un moyen pour LivaNova de contribuer à des causes qui reflètent sa vision en tant qu'entreprise citoyenne responsable. Le destinataire peut être une association humanitaire ou toute autre organisation et le don ou la subvention peuvent être de nature financière ou autre. LivaNova ne reçoit rien de tangible en contrepartie et l'évaluation financière du

- *fonctionnaires de police ; et*
- *enfants ou autres membres de la famille d'un agent public.*

Si vous avez des doutes sur le fait de savoir si une personne est ou pas un agent public ou si une entité est une entreprise publique, consultez les services Éthique et Intégrité ou Juridique.

Les sponsorings, ou les dons et subventions impliquant des Professionnels de la santé et des Organismes de soins peuvent être soumis à des règles supplémentaires. Veuillez vérifier les procédures pertinentes pour connaître la marche à suivre.

« retour sur investissement » de ces activités n'est pas appropriée.

Pourquoi c'est important

Les sponsorings, dons et subventions sont susceptibles de causer des problèmes s'ils ont pour but d'influencer indûment des décisions commerciales ou s'ils sont assortis de conditions implicites. Ils peuvent être perçus comme des formes de corruption (par exemple, le « sponsoring » ou le « don » qui vise apparemment un tiers indépendant mais qui est en réalité lié à un client ou un fournisseur).

Comment faire

Les sponsorings commerciaux, dons ou subventions doivent :

- ne pas être offerts ou versés à des conditions implicites ou influencer indûment les décisions commerciales ou obtenir des faveurs ;
- être transparents et documentés de façon à identifier clairement le destinataire, la valeur et le but ; et
- suivre un processus de révision approprié ;
- être justifiés par des buts commerciaux légitimes ;

4. Fraude

Ce que cela signifie

La fraude est une tromperie délibérée visant à obtenir un gain abusif ou illégal. Il peut s'agir de fausses déclarations, falsification de documents, utilisation abusive des ressources ou actifs de la société ou blanchiment d'argent. Il peut s'agir d'un avantage personnel ou d'un avantage pour autrui.

Pourquoi c'est important

Il peut également s'agir de surfacturation, à savoir réclamer des frais qui n'ont jamais été engagés ou falsifier des demandes ; fraude sur les comptes débiteurs et créditeurs (division des factures pour éviter les seuils d'approbation ;

La fraude est un délit. Elle peut porter atteinte à la réputation de LivaNova et lui causer un dommage important.

Comment faire

Les personnes ne doivent pas sciemment commettre, participer ou être en tout état de cause être impliquées dans une fraude.

Chacun est responsable de la détection et de la prévention des fraudes. Si vous supervisez d'autres personnes, vous devez donner l'exemple, communiquer et mettre en œuvre les exigences relevant de votre domaine de responsabilité et veiller à ce que les dossiers soient tenus de façon transparente et sincère, ainsi que vérifier les notes de frais, les demandes de paiements et les factures avant d'en autoriser le paiement.

5. Conflit d'intérêts

Ce que cela signifie

Il y a conflit d'intérêts lorsque nos propres intérêts personnels interfèrent, ou semblent interférer avec les intérêts de LivaNova. Un conflit d'intérêts peut compromettre, voire seulement sembler compromettre, notre objectivité ou notre capacité de prendre des décisions impartiales.

Pourquoi c'est important

Notre comportement dans la conduite de nos affaires a une influence sur notre réputation et sur le rapport de confiance avec nos parties prenantes. En décourageant et en évitant les conflits d'intérêts, nous envoyons un message clair concernant notre engagement sur l'intégrité de LivaNova et notre détermination à faire ce qui est juste.

ventes fictives et remboursements fictifs, manipulation des données des fournisseurs et création de faux fournisseurs).

Des conflits potentiels peuvent survenir :

- Si vous travaillez pour une partie externe qui est (ou pourrait potentiellement) être en affaires avec LivaNova ou qui est son concurrent. Il peut s'agir de travailler, à quelque titre que ce soit, en tant que salarié, consultant, conseiller, agent, dirigeant ou cadre et bénévole.*
- Si vous avez deuxième travail entraînant une diminution de votre performance professionnelle ou qui a un impact sur votre*

Comment faire

Au cours de notre carrière, des situations de conflit, réel ou potentiel, peuvent se présenter. Nous devons faire preuve de discernement pour éviter les situations où il pourrait y avoir, ou même sembler y avoir, un conflit d'intérêts. Nous ne sommes pas toujours à même d'éviter un conflit potentiel. Dans ces cas, il est important que nous communiquions tout conflit d'intérêts présumé à notre manager ou au référent Éthique et Intégrité pour que nous abordions ensemble la façon de la gérer, correctement et de façon transparente.

Si vous supervisez d'autres personnes, vous avez le devoir de prévenir et de détecter les conflits d'intérêts potentiels et, lorsqu'ils sont avérés et inévitables, gérer tout conflit relevant de votre domaine de responsabilité.

De nombreux conflits peuvent facilement être évités ou réglés s'ils sont rapidement révélés et correctement gérés.

*mission envers
LivaNova*

- *Si vous ou un membre de votre famille détenez une participation importante ou contrôlez une partie externe qui est (ou pourrait potentiellement) être en affaires avec LivaNova ou qui est son concurrent.*
- *Si vous recrutez un membre de votre famille, un partenaire ou un ami proche en tant que salarié, sous-traitant ou consultant.*
- *Si vous avez de l'influence sur l'évaluation de la performance professionnelle ou la rémunération d'un membre de votre famille ou d'une relation.*

6. Formation et suivi

Les managers sont tenus de veiller à ce que leurs salariés sachent, comprennent et respectent les exigences prévues par la présente politique. Les salariés doivent suivre toutes les formations prévues concernant la présente politique, et les managers sont tenus de s'assurer que c'est bien le cas. LivaNova effectue un suivi de routine pour s'assurer du respect de la présente politique.

7. Déclarer une violation



Health innovation that matters

Vous devez déclarer toute violation présumée de la présente politique. Il y a de nombreux moyens de soulever une préoccupation :

- Parlez-en à votre manager
- Parlez-en à un senior manager ou à un dirigeant
- Adressez-vous au service Éthique et intégrité
- Adressez-vous au service des Ressources Humaines
- Adressez-vous au service Juridique

Si le fait de soulever une préoccupation avec les référents ci-dessus vous met mal à l'aise, notre centre d'écoute téléphonique représente une façon sûre et confidentielle de signaler des préoccupations ou des fautes.

Tous les signalements de fautes seront pris au sérieux et suivis conformément à la Procédure d'enquête et au programme Speak Up Tout suivi sera effectué de façon confidentielle, dans un délai raisonnable et avec impartialité pour toutes les personnes impliquées. Il n'y aura pas de présomption de culpabilité.

Conformément à la politique de LivaNova, aucune forme de représailles à l'encontre d'une personne signalant une affaire de bonne foi ne sera tolérée.

Toutes les violations de la présente politique entraîneront des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la résiliation du contrat.